

MAIRIE DE VERNONNEX
01210

Délibération n° : D202304036

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 28 mars 2023
Votes exprimés : 17

Séance du 3 avril 2023

Le 3 AVRIL 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERNONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, maire,

PRESENTS : J. DUBOUT (maire) - E. MARTIN - P. HEIDELBERGER - D. ROTH - M.A. SOLETTI - J.L. FERVEL (Adjoint) N. BLOUQUY - F. PERRET - D. PORTEILLA FOURNIER - E. HEDRICH - L. TAQUET - R. PERRET - D. DEVIS COURT - C. ROBERT - J. PETRY - C. PAUGET - M. BIRNER

ABSENT EXCUSE : R. MERLEAU

ABSENTE : P. STEINMANN

Secrétaire de séance : Laurence TAQUET

Demande de subvention au Département de l'AIN dans le cadre du Pacte de territoire 2024-2026 : Projet de réhabilitation de la Grange à Pont en tiers-lieu

Dans le cadre de son projet Cœur de Village, la commune de Vernonnex souhaite réhabiliter la ferme située au 208, Route de Divonne et acquise par la Commune en 2021.

Cette ferme est actuellement constituée de deux parties. La partie Nord du bâtiment est une ancienne maison d'habitation et la partie Sud est composée d'une ancienne grange et ses étables.

Afin de faire vivre ce cœur de village et de le rendre attractif, il est envisagé de transformer ce bâtiment en tiers-lieu pour y accueillir diverses activités. Il deviendra de ce fait un bâtiment central et un lieu de vie dynamique pour la Commune et ses habitants.

Il sera destiné à l'accueil d'un tiers lieu composé :

- ❖ D'un café-librairie en rez-de-chaussée de la maison d'habitation ;
- ❖ D'un logement d'urgence à l'étage de l'habitation ;
- ❖ D'une chocolaterie au RDC ;
- ❖ D'espaces de coworking et un atelier partagé d'artisanat sur deux niveaux, créé dans l'étage de la grange.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'AIN via son Pacte de territoire 2024-2026. A ce titre, le Département de l'AIN soutien les investissements structurants à hauteur d'un dossier par an et par Commune, pour un montant maximum de 15 % des dépenses plafonnées à 1 millions d'euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Département, pour l'année 2024, pour une subvention prévisionnelle de 150 000 €, représentant un taux d'intervention de 7,84 % du montant des dépenses HT.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant:

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL						
Intitulé du projet :			Travaux pour la réhabilitation de la Grange à Pont			
Coût du projet			Financement du projet			
Désignation	Montant HT	Taux	Origine du financement	Libellé	Montant HT	Taux
ETUDES	140 590,81 €	7,35%	SUBVENTIONS		627 000,00 €	32,77%
MAITRISE D'ŒUVRE	90 000,00 €	4,70%	ETAT	DETR	250 000,00 €	13,07%
SPS (APAVE)	5 680,00 €	0,30%	REGION	CONTRAT REGION	227 000,00 €	11,86%
MISSION CONTRÔLE (SOCOTEC)	6 950,00 €	0,36%	DEPARTEMENT DE L'AIN	PACTE DE TERRITOIRE 2024	150 000,00 €	7,84%
GEOMETRE	2 454,14 €	0,13%				
Accompagnement PANGLOSS	27 916,67 €	1,46%				
Autres Etudes*	7 590,00 €	0,40%				
TRAVAUX	1 772 619,00 €	92,65%				
Désamiantage - Démolitions - Gros Œuvre	392 655,00 €	20,52%				
Ravalement de façades	44 540,00 €	2,33%				
Charpente couverture zinguerie bardage	230 388,00 €	12,04%				
Etanchéité	4 520,00 €	0,24%	FONDS PRIVES		- €	0,00%
Menuiseries extérieures aluminium	117 929,00 €	6,16%	Dons		- €	0,00%
Métallerie serrurerie	87 760,00 €	4,59%	Mecénat d'entreprise		- €	0,00%
Menuiseries intérieures bois	99 290,00 €	5,19%				
Isolation plâtrerie peinture	126 157,00 €	6,59%				
Plafond suspendus démontables	28 765,00 €	1,50%				
Chopes, corbelages, faïences	27 520,00 €	1,44%				
Sols souples	26 615,00 €	1,39%	AUTOFINANCEMENT		1 286 209,81 €	67,23%
Ascenseur	25 000,00 €	1,31%	Emprunt		155 200,00 €	8,11%
Electricité courants faibles	154 170,00 €	8,06%	Fonds propres		1 131 009,81 €	59,12%
Chauffage, ventilation, plomberie	183 410,00 €	9,59%				
Terrassement, VRD, Espaces verts	175 955,00 €	9,20%				
Dépenses hors marché (frais de publicité, signalétique...)	2 000,00 €	0,10%				
Option 1 : Escalier issue de secours R+2	15 000,00 €	0,78%				
Option 2 : Rénovation extérieure du local fond de cour	30 945,00 €	1,62%				
TOTAL	1 913 209,81 €	100,00%	TOTAL		1 913 209,81 €	100,00%

Vu la délibération n°D20220117003 du 17 janvier 2022 approuvant le principe de réhabilitation de la Grange à Pont et le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération n°D202204016 du 04 avril 2022 approuvant l'ouverture d'une APCP n°001 pour la réhabilitation de la Grange à Pont ;

Vu la délibération n°202304030 du 03/04/2023 approuvant l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet de réhabilitation de la Grange à Pont pour un montant de 1 770 619 € HT de travaux ;

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

Rendu exécutoire

Le 04/04/2023

Publié

Le 05/04/2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire.

